

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 7 novembre 2025

Délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

28 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusées : Albane GENIN (pouvoir donné à Raphaël DELOIN) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-62 Délibération relative à la signature d'une convention avec le SYDER relative au raccordement des équipements de vidéoprotection à l'éclairage public

Rapporteur : Léo MOLINIE

Dans le cadre du déploiement du dispositif de vidéoprotection, la commune souhaite mutualiser les équipements et utiliser les mats du SYDER pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de fibre optique, de caméras de surveillance et des dispositifs de relais radio hertziens.

Il est nécessaire de signer une convention avec le SYDER qui précise les règles à respecter pour cette mutualisation des équipements.

Le coût de cette convention est fixé à l'euro symbolique, non facturé par le SYDER.

VU le projet de convention transmis par le SYDER ;

CONSIDERANT l'opportunité de mutualiser les équipements et ainsi maîtriser les coûts d'installation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDER et tout document s'y rapportant.

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU